

Conditions générales

INSCRIPTION EN LIGNE CHRONO-COURSE – CONDITIONS GENERALES -

Vous certifiez auprès de la société Chrono-Course ainsi qu'à l'organisateur de l'épreuve avoir pris connaissance du règlement de l'épreuve et vous vous engagez à les respecter.

La responsabilité de la société Chrono-Course ne pourra en aucun cas être engagée lors de contestation ou de litige concernant les conditions et règlements diffusés sur notre site et qui n'engagent que l'organisateur.

CERTIFICATS MÉDICAUX et LICENCES POUR LES COURSES CHRONOMETREES

C'est une condition obligatoire pour participer à une compétition chronométrée.

Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, l'organisateur s'assurera, au regard de l'article L.231-3 du Code du Sport, que les participants sont :

- titulaires d'une Licence Athlé Compétition, d'une Licence Athlé Entreprise, d'une Licence Athlé Running (Santé Loisirs option « Running ») ou d'un Pass' J'aime Courir délivrés par la Fédération Française d'Athlétisme "Les licences Athlé Santé, Encadrement et Découverte ne sont plus acceptées";
- ou titulaires d'une Licence sportive au sens de l'article L.131-6 du code du sport délivrée par une fédération uniquement agréée et sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition, de la Course à pied en compétition ou du Sport en compétition ;
- ou, pour les autres participants, titulaires d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins d'un an ou sa photocopie. Ce document sera conservé en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Il est obligatoire de fournir à l'organisation ce certificat conforme et valide afin d'être habilité à participer à l'épreuve. Vous pouvez joindre le certificat médical sous forme scannée ou numérique dans le formulaire d'inscription, envoyer à l'organisateur une copie ou original par courrier auprès de l'organisateur. Tout coureur n'ayant pas fait parvenir ce Certificat Médical ne sera pas autorisé à participer à l'épreuve.

Paiement en ligne

Afin de valider votre inscription vous allez devoir réaliser un paiement comptant via un module de paiement sécurisé. Avant de réaliser ce paiement vous certifiez être majeur ainsi qu'être le détenteur de la carte bancaire utilisée pour cette inscription. Si vous êtes amené à inscrire une personne mineure, vous certifiez avoir l'autorité légale pour procéder à cette inscription. Enfin si vous inscrivez une tierce personne vous certifiez avoir reçu l'accord préalable de cette personne qui accepte elle aussi les conditions d'inscription et le règlement de l'organisateur.

Annulation de l'épreuve et assurance annulation.

Se référer au règlement de l'épreuve.

Déclaration CNIL et protection des informations personnelles

La société Chrono-Course certifie avoir réalisé une déclaration concernant la protection des informations personnelles auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, toute personne peut obtenir communication et, le cas échéant, rectification ou suppression des informations la concernant, en adressant par mail une demande à info@chrono-course.org.